

DERMATOSE NODULAIRE

La campagne de vaccination obligatoire s'est terminée le 30 septembre 2026

Martine Romanens

La Suisse entame une nouvelle période d'attente de huit mois pour tenter de retrouver son statut sanitaire indemne de DNC, au plus tôt le 1^{er} juin 2027.

L'annonce est tombée le 24 septembre dernier. La vaccination obligatoire contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) – décrétée sur Genève et dans certaines zones vaudoises et valaisannes – a pris fin le 30 septembre. Une période d'attente de huit mois a débuté le 1^{er} octobre, durant laquelle les zones dites de vaccination seront maintenues.

Les animaux provenant de zones non soumises à la vaccination, en Suisse et à l'étranger, pourront donc être introduits dans ces zones sans devoir être vaccinés après leur arrivée. Les veaux non vaccinés, mais protégés par les anticorps transmis par leur mère vaccinée (4 mois) pourront les quitter après un examen clinique. Pour sortir des zones de vaccination des animaux non vaccinés et des veaux non immunisés, un test de dépistage du virus ou de recherche d'anticorps devra déboucher sur un résultat négatif. Un examen clinique devra, en outre, être effectué dans l'exploitation de provenance. Les animaux vaccinés pourront continuer à être déplacés au sein des zones de vaccination ou à en sortir, à condition que tous les animaux de l'exploitation dont ils proviennent aient fait l'objet



Pour rechercher une éventuelle circulation du virus au moyen d'analyses sérologiques, la surveillance ciblée doit aussi pouvoir s'appuyer sur des animaux non immunisés. ISTOCK

d'un examen clinique et que la vaccination remonte à plus de vingt-huit jours.

Nouvelle étape

«Une surveillance ciblée sera effectuée dès janvier 2027», ajoute d'autre part Tiziana Boebner-Lombardo, porte-parole de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui précise que «les détenteurs concernés seront informés en temps utile concernant ses modalités». Des contrôles seront notamment réalisés dans des exploitations sélectionnées au sein des zones de vaccination. Ils comprendront des examens cliniques et des analyses sur une partie des animaux. Chaque exploitation sélectionnée sera contrôlée au moins une fois.

«Les contrôles ne débuteront qu'en janvier car les animaux vaccinés peuvent encore présenter des anticorps dus à la vaccination. Pour rechercher une éventuelle circulation du virus au moyen d'analyses sérologiques, la surveillance ciblée doit aussi pouvoir s'appuyer sur des animaux non immunisés», indique la foire aux questions de l'OSAV, disponible sur son site internet.

Pour rappel, la DNC est une épizootie classée hautement contagieuse qui touche les bovins, les buffles et les bisons. Elle se transmet essentiellement par les piqûres de mouches et de moustiques. Les signes caractéristiques sont de la fièvre, de l'abattement et l'apparition de nodules sur la peau. La maladie ne se transmet pas à l'être humain.

Surveiller les animaux

Cette nouvelle période d'attente de huit mois qui débute est nécessaire à un éventuel retour au statut indemne de la Suisse. Elle correspond aux exigences applicables après une campagne de vaccination. Si les résultats de la surveillance et l'évolution de la situation épizootique en Europe restent favorables, les zones de vaccination et les restrictions correspondantes pourront être levées au plus tôt le 1^{er} juin 2027.

Les détenteurs d'animaux doivent continuer à les surveiller attentivement et annoncer immédiatement tout cas suspect à un vétérinaire. Les recommandations de biosécurité et de protection contre les insectes restent applicables. L'OSAV suit l'évolution de la si-

tuation épizootique en Suisse et à l'étranger et adaptera les mesures si nécessaire.

Incertitudes pour le package

Que se passe-t-il chez nos voisins? En Italie, en 2026, aucune nouvelle déclaration n'a eu lieu depuis le dernier foyer déclaré le 8 juillet, en Sardaigne (10 foyers au total). Quant à la France, aucun foyer n'y a été annoncé depuis le 2 janvier 2026. Le Ministère de l'agriculture français a donc décrété que la vaccination obligatoire des régions frontalières de la Suisse serait maintenue jusqu'au 31 décembre 2026. Ce décalage de calendrier fait réagir.

«La réglementation française interdit actuellement l'introduction d'animaux non valablement vaccinés dans une exploitation saisonnière collective située en zone de vaccination. Or, la Suisse arrête sa campagne au 30 septembre. Il faut donc savoir rapidement selon quels critères la France reconnaîtra le statut vaccinal des bovins suisses en mai 2027», explique Héloïse Candolfi, directrice d'AgriGenève. «Pour les éleveurs genevois, la réponse doit intervenir au plus vite, rappelle-t-elle. Il faut également connaître les conditions de retour des animaux en Suisse. Ce sont des points qui doivent être réglés en amont entre l'OSAV et les autorités françaises. Notre préoccupation est donc avant tout une question d'anticipation et de sécurité pour les exploitations. Il ne faudrait pas découvrir au printemps 2027 que les conditions imposées ne peuvent plus être remplies parce que les décisions nécessaires au-

raient dû être prises en 2026», poursuit la directrice.

Interdiction maintenue

La conseillère nationale Simone de Montmollin s'est donc emparée du sujet en adressant une question lors de la session parlementaire d'automne. Le 28 septembre, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider lui répondait ainsi: «Le Ministère français de l'agriculture a précisé, le 21 août, les conditions de mouvement des bovins avant et après l'arrêt de la vaccination. L'OSAV informe depuis lors les milieux concernés et les services vétérinaires cantonaux qui transmettent les informations aux détenteurs. L'heure est à l'examen des conditions sanitaires applicables à l'entrée et au retour des animaux ainsi que des exigences éventuelles en matière de vaccination, de délai depuis la vaccination ou encore d'examen clinique et de traçabilité».

Et de poursuivre: «Les conditions applicables en 2027 dépendront donc des règles françaises en vigueur après l'arrêt de la vaccination et de l'évolution de la situation épizootique. Une attention particulière sera portée aux animaux trop jeunes pour satisfaire aux éventuelles exigences de vaccination dans les délais prévus. L'objectif de l'OSAV est de fixer suffisamment tôt des règles claires pour informer Cantons et vétérinaires, et permettre aux détenteurs concernés de préparer la saison d'estivage 2027».

L'interdiction suisse d'estivage en France reste en vigueur. Dans sa nouvelle version, la durée de validité de l'ordonnance DNC a été prolongée jusqu'au 31 mai 2027.

FOIRE AGRICOLE

L'Olma fait bouger ses visiteurs

Martine Machy

Du 8 au 18 octobre 2026, les baskets seront nécessaires pour visiter le Salon suisse de l'agriculture et de l'alimentation à Saint-Gall. Mouvement, participation et rencontre rythmeront la manifestation.

Sous la devise «Olma – et de l'action!», la 83^e édition de la manifestation saint-galloise soulignera l'évolution du Salon suisse de l'agriculture et de l'alimentation. Du 8 au 18 octobre, de nouveaux espaces d'expérience inviteront les visiteurs à explorer concrètement des thématiques liées à l'agriculture, à l'alimentation et à la société. L'objectif est de les impliquer davantage. Le canton de Schwyz en sera l'invité d'honneur.

Nouveautés à découvrir

Comptant 330 000 visiteurs environ et plus de 640 exposants, l'Olma reste une des foires les plus importantes de Suisse. Cette année, elle revient



La 83^e édition de l'Olma conjuguera tradition et évolution. OLMA

avec une grande nouveauté, l'Olma Action Area. Dans cet espace, adultes et enfants auront l'occasion de jouer, de construire ou de grimper. Un rodéo mécanique et un simulateur agricole seront à tester. «Nous voulons que les visiteurs vivent l'Olma comme un lieu vivant, où ils peuvent s'immerger, faire de nouvelles découvertes et participer à des activités», explique Pascale Lüthi, codirectrice de l'Olma.

L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pré-

sentera ses activités de recherche. Portant le titre de «Protéger, cultiver, nourrir – La recherche pour l'agriculture et l'alimentation de demain», elle dévoilera une sélection de projets et de start-up. Les visiteurs pourront notamment comprendre comment les plantes réagissent au stress hydrique ou salin, quel rôle les sols jouent dans le cycle du carbone et comment on peut déterminer de manière ludique les besoins en eau de différentes espèces végétales.

Jours à ne pas manquer

Des jours spéciaux sont aussi à noter dans l'agenda. Le 14 octobre, l'armée suisse sera au programme, avec des démonstrations, de la musique militaire, des atterrissages de précision en parachute, ainsi que la présentation d'animaux. Le 15 octobre, les paysannes seront à l'honneur avec l'organisation d'une table ronde durant laquelle leur polyvalence, leur charge de travail et leur contribution indispensable seront mises en lumière.

Au menu de l'Olma figureront également une exposition sur la pomme de terre et la culture de concombres, des dégustations de produits régionaux et un concours de fromages d'alpage. Incontournable de la manifestation, l'arène dédiée aux animaux restera l'un des points forts. À ne pas manquer: la présentation d'animaux de rente, la vente aux enchères de bovins et les courses de cochons.



SUR LE WEB

www.olma.ch

AGROIMPACT

Un outil pour simplifier le bilan carbone des fermes

AgroImpact met désormais à disposition des fermes l'outil World-Climate Farm Tool (WCFT), développé par bio.inspecta AG, pour établir leur bilan carbone directement en ligne.

L'intégration de l'outil World Climate Farm Tool (WCFT) à la plateforme AgroImpact constitue une avancée vers la simplification administrative des bilans carbone, dans le but de faciliter l'engagement des fermes. «Notre rôle est d'apporter aux agricultrices et agriculteurs des méthodes efficaces et fiables de bilan carbone, simples à mettre en œuvre. Avec notre partenaire bio.inspecta, nous sommes enthousiastes de mettre à disposition cet outil», déclare Aude Jarabo, directrice d'AgroImpact.

Concrètement, cette solution permet aux exploitants de gagner du temps et d'alléger leurs démarches administratives; le bilan carbone d'une ferme peut désormais être établi en quelques heures. La

première année, il est réalisé avec l'accompagnement (en présentiel ou à distance) d'un conseiller, qui explique comment prendre en main l'outil. Les années suivantes, l'agricultrice ou l'agriculteur met à jour lui-même ses données. Après leur saisie et leur contrôle par bio.inspecta AG, une vue d'ensemble de l'impact climatique de l'exploitation est disponible.

À partir de là, l'agricultrice ou l'agriculteur peut, avec l'appui d'un conseiller ou en autonomie, identifier et définir les leviers d'action pour améliorer ce premier bilan carbone, et ainsi accéder à la plateforme de financement AgroImpact. «La qualité d'un bilan climatique dépend avant tout de la qualité des données. Il est donc essentiel qu'elles soient collectées avec soin, vérifiées quant à leur plausibilité et traitées selon une méthodologie claire. C'est précisément là que nous mettons à profit notre longue expérience du travail sur le terrain, afin d'obtenir des résultats solides, compréhensibles et réellement utiles dans la pratique», indique Ueli Steiner, directeur de bio.inspecta AG.

(COMM.)